

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Fuel & Construction Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet DUAL TRACKED ARCTIC MOBILITY VEHIC.	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-155225/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-155225	Date 2014-12-11
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HL-604-66067	
File No. - N° de dossier hl604.W8476-155225	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-12-19	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Burke, Robert	Buyer Id - Id de l'acheteur hl604
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3852 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification numéro 2 à la sollicitation W8476-155225/A est soulevée pour répondre à les questions suivantes et pour reporter la date de clôture des soumissions au 19 décembre 2014.

Question 1

La livraison à Edmonton? Si non, où?

Réponse: La livraison se fera à la BFC Edmonton à Edmonton en Alberta, comme indiqué dans l'annexe "A" de la demande de propositions (DP).

Question 2

Formation pour les opérateurs à Edmonton? Si non, où?

Réponse: Les véhicules seront expédiés par la BFC Edmonton à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest où la formation de chauffeur aura lieu.

Question 3

Formation des mécaniciens à Edmonton? Si non, où?

Réponse: Les véhicules seront expédiés par la BFC Edmonton à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest où la formation de mécaniciens aura lieu.

Question 4

2.1 ou la page 16 de 26 comme ce qui a trait à la garantieNous allons certainement effectuer toutes les réparations. Si nous ne sommes pas en mesure de se rendre aux machines pour la garantie, on vous remboursera toute réparation autorisée. Notre taux est de 52,50 \$ plus les pièces.

Réponse: Le taux indiqué au paragraphe 2.1 à la page 16 de la demande de propositions est \$ 103,91. Tout autre taux proposé rendra une soumission non conforme.

Question 5

Est-ce qu'une vitesse d'avant maximale de 23 kilomètres par heure est acceptable?

Réponse: Non acceptable. La vitesse minimum de l'avant, selon le paragraphe 3.4 de l'annexe «B» est de 25 km par heure.

Question 6

Est-ce qu'un réchauffeur de carburant d'immersion est acceptable?

Réponse: Un thermoplongeur ne répond pas à cette exigence. Un réchauffeur de carburant en ligne est nécessaire selon le paragraphe 3.6.3 (b) de l'annexe «B».

Question 7

Pouvez-vous être plus précis concernant le chauffage de la batterie Nous pouvons installer tout ce que vous avez à l'esprit et accepterez:

Réponse: Tout réchauffeur de batterie standard peut être fourni en autant qu'il répond aux normes de l'industrie. Réf para 3.6.4 (b) l'annexe «B».

Question 8

Nous avons un frein de stationnement. La vitesse de la machine est commandé par le circuit hydraulique de celle-ci.

Réponse: freinage fourni par le système d'entraînement hydrostatique répond aux exigences du paragraphe 3.8 de l'annexe «B».

Question 9

Pouvez-vous être plus précis sur vos exigences concernant les normes de la commande d'entraînement que vous recherchez?

Réponse: les exigences de contrôle d'entraînement sont couverts au paragraphe 3.9 de l'annexe «B».

Question 10

Est-ce qu'un projecteur à faisceau étroit monté centralement est acceptable?

Réponse: Deux faisceaux sont obligatoire tel que spécifié au paragraphe 3.15 (e) donc un faisceau monté centralement n'est pas acceptable.

Question 11

Traitement au Phosphate Pouvons-nous obtenir plus de détails à ce sujet. Nous utilisons actuellement une des meilleures pratiques sur le traitement de tous les matériaux qui sont peints.

Réponse: Les besoins identifiés par «doit » (E) sont obligatoires. Le responsable technique examinera substituts / alternatives pour l'acceptation comme un équivalent tels que le traitement de pré peinture. Para Réf 3.16 (b) l'annexe «B».

Question 12

En vertu de 3.18 sous C, vous demandez marche/arrêt démarrage à distance. Ce n'est pas dans les spécifications de la machine et nous n'offrons pas de démarrage à distance. Qu'est-ce que l'utilisateur final recherche t'il?

Réponse: La liste est un exemple de contrôles qui ont besoin des plaques d'instructions bilingues et le démarrage à distance plaque de commande « on / off » est nécessaire uniquement si il est normalement fourni avec le véhicule. Ref para 3,18(c) l'annexe «B».

Question 13

Concernant le transport de la motoneige sur le pont arrière, Quesque l'utilisateur final planifie pour le transport?

Réponse: La motoneige peut être dans n'importe quelle orientation le soumissionnaire souhaite aussi longtemps que la motoneige ne dépasse pas au-delà des côtés du véhicule. Ref para 3.5.2 (a) l'annexe «B».

TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES